

COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal n° 13/16
Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017

RAPPORT

Date de la séance : 12 septembre 2016

Membres présents de la commission : Mmes Sylvie Elben, Herlinda Elmer, Anne Treboux, Anne Genevay-Bolay et M. Nicolas Sudan.

Excusés : Nathalie Guignard Pidoux, Michel Ruffieux

Membres présents de la municipalité : Mme Patricia Rama, MM. Didier Lohri (syndic), Marc Mazzariol, Alexandre Rastello et Laurent Vukasovic.

Monsieur Vukasovic nous a présenté le préavis 13/16 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017. Nous le remercions pour les informations détaillées. Le préavis nous a paru complet, clair et précis.

La Commission des Finances s'est inquiétée des efforts fournis par la Municipalité en vue d'économies.

La Municipalité s'engage à limiter les dépenses là où c'est possible ainsi que de la rigueur budgétaire. (voir préavis p.3).

De l'avis de la Commission des Finances, l'augmentation de 3 points d'impôts semble nécessaire mais raisonnable, elle représente un supplément équivalant à 1,4% du montant total d'impôt payé par le contribuable.

L'augmentation des taux d'imposition permet à la commune de Bassins de projeter des entrées de liquidités supplémentaires d'environ Fr. 170'000.-. Cette somme comprend Fr. 120'000.- d'impôts communaux et de Fr. 50'000.- d'impôts fonciers et autres.

La Municipalité a besoin de cash pour faire face aux dépenses courantes. .

La Commission des Finances propose d'accepter le préavis 13/16 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017, mais attend de la Municipalité qu'elle respecte ses engagements et qu'elle dépense avec parcimonie l'argent du contribuable.


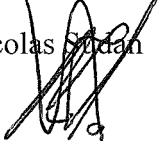
En conclusion :

La commission des finances propose au Conseil Communal de Bassins

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2017, comme présenté dans le préavis municipal no13/16 soit 74 points d'impôts communaux et le tableau annexé au préavis pour les autres impôts ;
- d'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour un an, dès le 1^{er} janvier 2017.

Fait à Bassins, le 13 septembre 2016

Sylvier Elben (rapporteur)



Nicolas Sudan

Herlinda Elmer



Anne Treboux



Anne Genevay-Bolay

